



OBJET : Prestations d'assistance au recrutement pour la Ville de Villemomble
[Nomenclature « Actes » : 1.1 Marchés publics]

Le Maire de Villemomble,

VU les articles L 2122-22, alinéa 4 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la Commande Publique, notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 à 7 relatifs à la procédure adaptée,

VU la délibération n°16 du 7 juillet 2022 ayant pour objet la modification de la délégation du Conseil Municipal au Maire à l'effet de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution dont la résiliation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget de l'exercice concerné,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Mairie de Villemomble de conclure un accord cadre relatif aux prestations d'assistance au recrutement pour la Ville de Villemomble,

CONSIDÉRANT l'allotissement du marché en deux lots (lot n°1 : assistance au recrutement d'agents sur des postes de catégorie A, lot n°2 : assistance au recrutement d'agents sur des postes de catégorie B),

CONSIDÉRANT la publication d'un avis d'appel à la concurrence publié au BOAMP le 2 août 2023 ainsi que sur le profil acheteur de la Mairie de Villemomble,

CONSIDÉRANT l'ensemble des candidatures et offres reçues,

CONSIDÉRANT que le lot n°2 a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général,

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de l'analyse des offres le pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer le lot 1 du marché passé selon la procédure adaptée ouverte n°2023/19 relatif aux prestations d'assistance au recrutement pour la Ville de Villemomble, aux sociétés ci-après, ayant remis les offres les plus économiquement avantageuses au regard des critères de jugement,

Lot n°1 : Assistance au recrutement d'agents sur des postes de catégorie A

- CITEA CONSULTANTS
- MICHAEL PAGE
- QUADRA CONSULTANTS

D É C I D E

Article 1^{er} : D'attribuer le lot 1 du marché 2023/19 relatif aux prestations d'assistance au recrutement pour la Ville de Villemomble aux sociétés ci-après :

Lot n°1 : Assistance au recrutement d'agents sur des postes de catégorie A

- CITEA CONSULTANTS 6, rue Martel 75010
- MICHAEL PAGE 164 avenue Achille Peretti 92522 NEUILLY-SUR-SEINE
- QUADRA CONSULTANTS 25 rue Louis le Grand 75002 PARIS

Article 2 : La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits aux Budgets de la Commune comme suit :

L'accord cadre est conclu pour un montant maximum total annuel ci-dessous :

Lot n°1 : Assistance au recrutement d'agents sur des postes de catégorie A : 40 000 € HT.

Article 3 : Le présent accord cadre prend effet à partir de sa notification.

Article 4 : La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou sur l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.





Article 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Madame la responsable de la Trésorerie du Raincy.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
093-219300779-20240116-10690-CC-1-1
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17 janvier 2024

Fait à Villemomble, le 16 janvier 2024

Le Maire
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

